

DIRECTION QUALITE

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 0333 – CPR – 33401-02

1. Code d'identification unique du produit type :
Chaux hydraulique EN 459-1 – HL 5
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Voir 1
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Applications ou matériaux pour la construction : bâtiment et génie civil.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
**Lafarge Ciments – Usine de Cruas
2, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart, France**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
System 2+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
L'organisme notifié de certification du contrôle de la production 'Afnor Certification' No. 0333 a réalisé, selon le système 2+, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
SO ₃	Satisfait à l'exigence	EN 459-1:2010
Chaux libre	Satisfait à l'exigence	
Résistance à 7 et 28 jours	Satisfait à l'exigence	
Refus à 0,09 mm et 0,2 mm	Satisfait à l'exigence	
Eau libre	Satisfait à l'exigence	
Stabilité	Satisfait à l'exigence	
Pénétration	Satisfait à l'exigence	
Teneur en air	Satisfait à l'exigence	
Temps de prise initial et final	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Benoit Kessler: (Directeur Qualité)

